

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7

L'an deux mil onze, le 28 Octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LUTGEN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Octobre 2011**

Présents : Mmes LUTGEN Martine, le Maire, JACQUET Monique, MM JACQUET Alain, 2^{ème} adjoint, PAILLOUX Stéphane, SIGURET Philippe.

Absents excusés : M. BLANCHEMAISON Nicolas (pouvoir à Mme LUTGEN Martine), Mme SIGURET Nathalie, 1^{ère} adjointe (pouvoir à M. SIGURET Philippe)

Monsieur PAILLOUX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du projet de Ligne à Grande Vitesse pour l' Indre.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la Commune de SAINT MEDARD, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- **un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.**

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits
 SAINT MEDARD, le 31 Octobre 2011
 Pour copie conforme.

CERTIFIE EXECUTOIRE
 Transmis au Contrôle de Légalité
 Le 02 Novembre 2011

Reçu en Préfecture le : 04/11/2011

Publié ou notifié le : 04/11/2011



Le Maire,
Martine LUGTEN

